

## PROCÈS-VERBAL

de la 8<sup>e</sup> assemblée ordinaire du conseil d'administration du conseil  
de quartier de Loretteville, tenue le mardi 5 octobre 2021 à 19 h,  
par visioconférence

### Étaient présents

Mme Lyse Pelletier	Présidente
M. Francis Bouchard	Trésorier
Mme Nancy Beaupré	Administratrice
Mme Linda Duchaine	Administratrice
Mme Pauline Rochette	Administratrice

### Étaient également présents

M. Raymond Dion	Conseiller municipal, district Loretteville-Des Châtel
Mme Nathalie Cournoyer	Conseillère en urbanisme
M. Gabriel Parent	Demandeur, projet de règlement R.C.A.6V.Q. 309
M. Philippe Desrosiers	Demandeur, projet de règlement R.C.A.6V.Q. 309
M. Jean-Sébastien Mathon	Conseiller en consultations publiques
Mme Mylène Bernard	Secrétaire de rédaction

### Était absent

M. Yannick Saillant	Administrateur
---------------------	----------------

### QUORUM

Le quorum est atteint.

Outre les personnes mentionnées précédemment, 3 citoyens assistent à la rencontre.

## Ordre du jour tel qu'adopté

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 5
3.	Nouvelle secrétaire de rédaction	19 h 10
4.	Demande d'opinion : <a href="#">Quartier de Loretteville – Autoriser la construction d'une microbrasserie (R.C.A.6V.Q. 309)</a>	19 h 15
5.	Dossiers particuliers du conseil de quartier :	19 h 45
	5.1 Projet de sécurité routière de 2021 dans les écoles primaires et scouts et guides	
	5.2 Projet de sécurité routière de 2022	
	5.3 Desserte sur le transport en commun	
	5.4 Rencontre avec la Ville sur le fonctionnement et les pratiques des conseils de quartier (23 septembre)	
6.	Suivi de dossiers concernant le quartier :	20 h 30
	6.1 Projet d'Agiro (lettre de collaboration et résolution)	
	6.2 Rencontre de Parlons Loretteville (5 octobre)	
	6.3 Sécurité sur la rue Frédéric-Légaré	
	6.4 Construction d'appartements sur la rue Louis-IX	
7.	Période d'information du conseiller municipal	20 h 45
8.	Questions et commentaires du public	20 h 55
9.	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021	21 h
10.	Fonctionnement du conseil	21 h 5
	10.1 Suivi du budget	
	10.2 Résolution pour le paiement des travaux de la secrétaire	
	10.3 Correspondance	
11.	Varia	21 h 10
12.	Date de la prochaine réunion et levée de l'assemblée	21 h 15

**21-08-01 Ouverture de l'assemblée**

Mme Lyse Pelletier propose l'ouverture de l'assemblée à 19 h.

**21-08-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Jean-Sébastien Mathon donne lecture de l'ordre du jour.

Sur une proposition de M. Francis Bouchard, appuyé par Lyse Pelletier, l'ordre du jour est adopté tel quel à l'unanimité.

**21-08-03 Nouvelle secrétaire de rédaction**

**Résolution 21-CA-29**

**Autorisation de dépenses pour les services de secrétariat de soutien pour le reste de l'année 2021**

Sur une proposition de M. Francis Bouchard, dûment appuyé par Mme Nancy Beaupré, il est résolu d'accepter de payer la somme de 100 \$ pour les services de secrétariat de soutien pour chacune des séances régulières ou assemblée générale du conseil de quartier de Loretteville pour le reste de l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**21-08-04 Demande d'opinion : [Quartier de Loretteville – Autoriser la construction d'une microbrasserie \(R.C.A.6V.Q. 309\)](#)**

Mme Nathalie Cournoyer, conseillère en urbanisme, présente au conseil le [règlement](#) modifiant le règlement de l'arrondissement de la Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement à la zone 63544Cb, soit le terrain situé sur le boulevard de la Colline, au sud du chemin Saint-Barthélemy et au nord de la rue de la Faune.

Les modifications proposées autoriseraient deux nouveaux usages, soit la reconstruction de bâtiments pour la fabrication de produits alimentaires et de bière. L'établissement d'un restaurant et la vente au détail, usages déjà autorisés, seraient maintenus.

Mme Cournoyer fait état de la seule préoccupation formulée dans le cadre du processus de consultation publique. Un citoyen s'inquiéterait des odeurs pouvant être occasionnées par ces nouveaux usages sur le terrain.

Pour leur part, les membres du conseil se questionnent sur de possibles impacts au trafic dans le secteur. M. Raymond Dion mentionne que le terrain visé étant situé dans un secteur industriel à l'intersection de deux artères déjà achalandées, la construction d'une microbrasserie lui semble tout à fait naturelle et ne devrait aucunement déséquilibrer la circulation.

Mme Lyse Pelletier demande ensuite à obtenir des précisions sur le type d'établissement envisagé. On laisse donc la parole aux deux instigateurs du projet, soit MM. Gabriel Parent et Philippe Desrosiers. Ils expliquent que leur projet consiste en l'implantation d'une usine de fabrication de bière, avec une boutique permettant la vente de produits locaux sur place ainsi qu'un petit salon de dégustation. La modification au règlement prévoit la possibilité d'une aire de restauration dans le futur, mais cette avenue n'est pas envisagée par les associés. M. Desrosiers en profite pour rassurer les citoyens quant aux odeurs dégagées par les évaporateurs d'une microbrasserie qui, à son avis, ne sont aucunement désagréables. En réponse à la question de M. Mathon sur le niveau de bruit d'une telle entreprise, M. Desrosiers explique que, sans la présence d'un bar ou d'un restaurant, l'entreprise ne saurait déranger le voisinage et que les heures d'ouverture ne devraient pas excéder 18 h. Il ajoute finalement que son projet aura pour effet certain de revitaliser le secteur.

Mmes Nancy Beaupré et Lyse Pelletier en profitent pour mentionner qu'une telle revitalisation serait également bénéfique pour la rue Racine. M. Raymond Dion se joint à cet avis et se dit très heureux du projet de microbrasserie, qui permettra de donner une nouvelle allure à un secteur plus industriel. Les propositions de bâtiments esthétiques sont les bienvenus.

### **Résolution 21-CA-30**

Sur une proposition de M. Francis Bouchard, dûment appuyé par Mme Linda Duchaine, il est résolu d'accepter la modification au règlement telle que proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

## **21-08-05 Dossiers particuliers du conseil de quartier**

### **5.1 Projet de sécurité routière de 2021 dans les écoles primaires et scouts et guides**

Mme Lyse Pelletier résume les derniers développements dans le dossier du projet de sécurité routière. Pour ce qui est des scouts et guides, ceux-ci ayant dû mettre un frein à leurs activités en raison de la pandémie, il faudra laisser tomber ce volet. Du côté des établissements scolaires, après plusieurs échanges, les écoles de l'Aventure, de l'Arc-en-ciel et de la Source se sont montrées très intéressées par le projet. Cela dit, leurs directrices ont posé plusieurs questions pour savoir, entre autres, combien d'enfants participeraient au projet, à quel moment de la journée se tiendraient les activités, combien de rencontres seraient nécessaires, etc. Il faudrait se concerter pour décrire tous les détails de la réalisation du projet.

Mme Pelletier fait remarquer que la réalisation de ce projet demande un investissement de temps considérable. La participation d'une ou deux personnes supplémentaires serait requise, notamment pour assister aux ateliers avec les jeunes et seconder la ou le comédien qui devra animer et réaliser la mise en scène des sujets de sécurité routière avec les enfants.

Mme Pauline Rochette poursuit en expliquant que, de son côté, les démarches pour trouver un comédien se sont avérées peu fructueuses. Le projet suscite l'intérêt, mais les étudiants du conservatoire ont un horaire trop chargé pour s'investir dans ce dernier. En réponse à cette problématique, Mme Nancy Beaupré soumet l'idée de jeter un coup d'œil du côté des diplômés du conservatoire.

Cela dit, comme la reddition de comptes doit être transmise à la Ville d'ici le 30 novembre prochain, Mmes Rochette et Pelletier, appuyées par Mme Linda Duchaine, en viennent à la conclusion qu'il sera difficile de le réaliser dans les délais impartis et demandent si les fonds octroyés peuvent être réattribués pour l'année 2022.

M. Jean-Sébastien Mathon procédera à une vérification auprès de la Ville pour savoir si cette option est envisageable, mais prend soin de rappeler que le conseil doit réfléchir à sa capacité de réaliser deux projets en une même année, soit celui dans les écoles primaires et celui des affiches.

## **5.2 Projet de sécurité routière de 2022**

Tous les membres du conseil sont en faveur du projet des affiches de sensibilisation. Mme Lyse Pelletier transmettra donc le formulaire dûment rempli à la Ville afin d'obtenir une subvention pour sa réalisation en 2022.

## **5.3 Desserte sur le transport en commun**

Le rapport *La desserte du transport en commun à Loretteville ; Offre de service actuelle ; Projet de réseau de transport structurant de la Ville de Québec*, réalisé par le conseil de quartier en mars dernier et récemment mis à jour, a été transmis à la Ville, au RTC, à l'organisme Accès transports viables, ainsi qu'à M. Jean-Sébastien Bédard, organisateur communautaire de l'organisme La Pieuvre. Ce document contient un portrait du transport en commun à Loretteville, un sondage sur la satisfaction des citoyens de l'offre de service à Loretteville, ainsi que des recommandations adressées au RTC et à la Ville. Il nous servira pour la présentation du RTC sur le transport en commun à Loretteville le 2 novembre prochain.

## **5.4 Rencontre avec la Ville sur le fonctionnement et les pratiques des conseils de quartier (23 septembre)**

Le 23 septembre dernier a eu lieu une rencontre des présidents des conseils de quartier de la ville de Québec. Mme Lyse Pelletier présente les points saillants de cette réunion à laquelle elle a assisté. Au nombre des enjeux soulevés par les participants, on compte le manque d'interaction, de réel travail d'équipe, entre la Ville et ses conseils de quartier, ces derniers n'obtenant que très peu de retours à leurs résolutions et recommandations. On remarque à ce propos que le (la) conseiller(-ère) municipal(e) aide grandement à faire le pont entre les différentes instances et que sa présence aux réunions des conseils de quartier s'avère essentielle. Le budget de fonctionnement insuffisant a également été décrié, ainsi que la sous-utilisation par les conseils de leur pouvoir de consultation. Certes, les conseils de quartier sont consultés par la Ville, mais ils mènent peu de consultations de leur propre chef en vue de formuler des recommandations, considérant avoir peu de moyens pour le faire.

Par la suite, Mme Pelletier demande à obtenir plus de renseignements à propos du budget d'initiative, terme employé lors de la rencontre. M. Mathon propose de regrouper les renseignements nécessaires et de les transmettre rapidement au conseil. Au besoin, un point à ce sujet pourra être ajouté au prochain ordre du jour.

Finalement, Mme Pelletier annonce que la Ville travaille à un rajeunissement de l'identité visuelle des conseils de quartier et souhaite la participation de quelques administrateurs pour alimenter la réflexion. Un courriel a été transmis à ce sujet à tous les membres du conseil de Loretteville.

Mme Linda Duchaine demande si le sujet de la disparité du taux de participation dans les différents conseils de quartier a été traité lors de la rencontre. Mme Pelletier répond que certains conseils du centre-ville, notamment, semblent beaucoup plus actifs qu'en banlieue. Cela dit, une problématique est partagée par l'ensemble des conseils, soit la difficulté à recruter des administrateurs. En ce sens, assurer la pérennité des conseils de quartier est une question pour le moins préoccupante et certains d'entre-deux sont menacés de disparaître.

Mme Pelletier explique finalement que, dans le cadre de la révision de la [Politique de participation publique de la Ville de Québec](#), tous les commentaires formulés lors de cette rencontre seront colligés dans un compte-rendu qui sera transmis aux conseils de quartier.

M. Mathon termine en mentionnant que cette rencontre des présidents de conseils de quartier constitue une première étape et que d'autres rencontres ouvertes aux administrateurs devraient être ajoutées dans le processus. Il souligne également l'existence de deux groupes Facebook, l'un réservé aux conseils de quartier et l'autre, à ses

administrateurs. Mme Nancy Beaupré en profite pour dire aux membres du conseil de ne pas hésiter à lui suggérer leurs idées de publications pour dynamiser leur propre page Facebook et transmettre le plus de renseignements possible aux citoyens.

## **21-08-06 Suivi de dossiers concernant le quartier :**

### **6.1 Projet d'Agiro (lettre de collaboration et résolution)**

Mme Lyse Pelletier fait lecture de la lettre rédigée le 24 août dernier et transmise le 7 octobre dernier par Mme Lyse Pelletier à l'organisme Agiro, dans le but d'appuyer officiellement leur projet de restauration et de mise en valeur durable de la tourbière boisée (lot 6 022 413).

La contribution du conseil à ce projet consistera à assurer la participation de citoyens bénévoles dans la réalisation des travaux de nettoyage des lieux orchestrés par Agiro à l'été 2022.

M. Raymond Dion signale avoir donné son aval à ce projet qui, tout récemment, a été approuvé et subventionné par le Programme de financement communautaire ÉcoAction d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC). Il est alors nécessaire d'attribuer une valeur monétaire à la participation bénévole. Ce montant a été établi à 1580 \$ pour le conseil de quartier de Loretteville. Cette information se retrouve également dans la lettre d'appui au projet qui sera retransmise à Agiro.

M. Dion ajoute que ce projet vert est particulièrement intéressant et que le conseil doit favoriser la participation citoyenne pour assurer le nettoyage de ce secteur boisé limitrophe au développement de l'Albatros, notamment en vue de rendre le lieu adapté à la randonnée.

### **Résolution 21-CA-31**

#### **Entente de collaboration entre le conseil de quartier de Loretteville et l'organisme Agiro**

Sur proposition de Mme Pauline Rochette, appuyée par Mme Linda Duchaine, il est résolu d'adopter la lettre d'appui et de collaboration avec l'organisme Agiro pour le projet de restauration et de mise en valeur de la tourbière boisée (lot 6 022 413). Cette collaboration consistera à publiciser ce projet et à aider l'organisme à recruter des bénévoles riverains pour le nettoyage des lieux à l'été 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **6.2 Rencontre de Parlons Loretteville (5 octobre)**

Mme Pelletier résume les faits saillants de cette rencontre au cours de laquelle une quinzaine d'organismes communautaires du secteur ont

pu présenter leurs projets, leurs enjeux, etc. S'y sont exprimés des organismes et établissements tels que :

- La maison des jeunes de Neuchâtel
- La Maison de la famille Saint-Ambroise
- Le Pavois de Loretteville
- Sports-Loisirs l'Ormière
- Les p'tits loyers du quartier
- Popote et Multi-Services
- Accès transports viables
- L'école secondaire Roger-Comptois

La directrice de l'école secondaire, Mme Laurie L'Hérault, a notamment signalé la problématique de sécurité routière sur le boulevard des Étudiants. Quelque 1200 élèves le traversent en l'espace de vingt minutes pour attendre leur autobus de l'autre côté. À cet achalandage soudain s'ajoutent les parents venant chercher leurs jeunes en voiture. Les automobilistes, par ailleurs, ne font pas correctement leurs arrêts, ce qui rend l'artère très dangereuse. Mme L'Hérault tiendra une rencontre avec la Ville très prochainement à ce sujet. Mme Pelletier suggère donc de prévoir une rencontre de suivi avec elle puisqu'il s'agit d'une problématique préoccupant le conseil.

Dans un autre ordre d'idées, M. Jean-Guy Lévesque, de Sports-Loisirs l'Ormière, a présenté un bilan de la place éphémère de l'été 2021 : 84 activités s'y sont déroulées, attirant chacune en moyenne 16 participants, moyenne quelque peu rehaussée par le pique-nique de fermeture, qui a attiré environ 200 personnes.

Mme Linda Duchaine souligne que l'organisme la Pieuvre fait actuellement un sondage pour recueillir des données sur la population de Loretteville qui se terminera le 25 novembre prochain. Elle indique que les résultats de ce sondage pourraient nous être utiles dans le cadre de notre plan d'action.

### **6.3 Sécurité sur la rue Frédéric-Légaré**

M. Raymond Dion signale avoir contacté Mme Carolyne Larouche, directrice de la Division de la planification du transport et de la conception routière à la Ville de Québec. Elle lui a confirmé que la Ville poursuit ses analyses et a procédé à des relevés de terrains. Elle a également rencontré les demandeurs pour mieux cerner la problématique. Le dossier est donc toujours bien actif.

### **6.4 Construction d'appartements sur la rue Louis-IX**

M. Jean-Sébastien Mathon mentionne que, dès qu'il aura du nouveau dans le dossier, les renseignements seront transmis via la page Web de participation publique.

M. Dion ajoute que le promoteur doit retravailler son projet à la lumière des commentaires et préoccupations des citoyens. De son côté, M. Dion a fait valider l'endroit exact de la sortie sur la rue Racine et a demandé à savoir si le développement domiciliaire tel qu'envisagé aurait un impact sur la circulation automobile dans le secteur. Selon les premières estimations, la sortie ajoutée sur la rue Racine aux alentours de la rue Verret devrait permettre une circulation fluide.

#### **21-08-07 Période d'information du conseiller municipal**

M. Raymond Dion souligne le travail du conseil dans le dossier du transport en commun, rappelant du même coup la rencontre qui aura lieu avec le RTC le 2 novembre prochain, à laquelle il participera. La question de la desserte hors des heures de pointe est selon lui un enjeu majeur. Également, la desserte rapide vers le centre-ville ne lui semble pas assez directe ni assez rapide. Il faut trouver le moyen d'être compétitif avec les voitures. À son avis, le flexi-bus annoncé en grande pompe sera un échec si on ne dessert pas au sud de la rue Racine et les points d'intérêt tels que les commerces du boulevard de l'Ornière.

Par ailleurs, il incite les membres du conseil à poursuivre le travail sur le volet de la sécurité routière, ajoutant qu'il peut être bon de s'inspirer des actions posées dans le quartier Des Châtel, leurs pancartes de sensibilisation ayant été un réel succès. À son avis, il faut miser sur une sensibilisation constante pour modérer les ardeurs de certains automobilistes. S'il le faut, il suggère une phase 2, par l'usage de radars photo.

M. Dion en étant à la fin de son mandat en tant que conseiller municipal des districts de Loretteville et Des Châtel, il explique qu'il présentera à certains candidats aux prochaines élections municipales un sommaire des enjeux qu'il considère comme cruciaux pour la poursuite des travaux dans ces districts.

Ensuite, Mme Pauline Rochette demande à M. Dion ce qu'il en est de la situation sur la rue Auguste-Renoir. Ce dernier explique que des travaux sont en cours pour un bris d'aqueduc alors qu'à l'été, il était question de travaux de réfection d'une chambre de vannes d'eau potable. Par ailleurs, cette rue constitue une voie de transit très achalandée. Une consultation publique aura lieu prochainement, impliquant les districts des arrondissements des Rivières et de Saint-Émile. L'objectif de cet atelier d'échange est de trouver le moyen d'assurer un meilleur contrôle de la circulation de transit, non seulement pour assurer sa fluidité, mais aussi la sécurité du voisinage.

#### **21-08-08 Questions et commentaires du public**

Un citoyen du quartier, résidant sur la rue du Golf, signale des problèmes de sécurité routière. La circulation est très dense, la vitesse

y est considérable et les camions, même s'ils ne sont pas autorisés sur cette artère, l'empruntent tout de même quotidiennement. Déjà, il a effectué trois appels au 311 pour signaler la problématique, mais se sent abandonné par son corps policier, qu'il voit très peu dans son secteur. À la Ville, on lui aurait promis l'installation de stèles et d'un panneau indicateur de vitesse, mais il constate qu'aucune de ces mesures n'a été mise en place. Il se tourne donc vers le conseil de quartier.

Bien que cette route soit vouée à demeurer une voie de transit aux heures de pointe, M. Raymond Dion mentionne qu'il fera des démarches pour s'assurer que les demandes du citoyen soient bien prises en compte, notamment en ce qui concerne les outils permettant de cibler les problématiques de vitesse. Il laissera des traces de sa démarche pour la ou le prochain(e) conseiller(-ère) municipal(e).

Mme Linda Duchaine suggère au citoyen de regrouper les gens de son voisinage en vue de formuler une demande officielle au conseil de quartier, dans lequel cas il obtiendra leur appui. Le citoyen affirme avoir l'intention de procéder ainsi et songe déjà à des avenues possibles pour régler le problème : rétrécissement de la rue, piste cyclable, etc.

M. Dion ajoute que, dans le cadre de la révision des [cheminements scolaires](#), soit les trajets de marche aménagés pour les élèves, il sera essentiel de se pencher sur le cas de l'école de Château D'Eau, située sur la rue du Golf.

## **21-08-09 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021**

Par une proposition de M. Francis Bouchard, appuyé par Mme Lise Pelletier, l'adoption du procès-verbal du 7 septembre 2021 est reportée à la prochaine réunion du conseil. La résolution est adoptée à l'unanimité.

## **21-08-10 Fonctionnement du conseil**

### **10.1 Suivi du budget**

Aucun paiement n'est à signaler. Mme Lyse Pelletier transmettra à M. Francis Bouchard quelques factures pour l'achat d'équipement lié à la place éphémère.

### **10.2 Résolution pour le paiement des travaux de la secrétaire**

#### **Résolution CA-21-32**

#### **Paiement des travaux de la secrétaire de rédaction**

Sur proposition de M. Francis Bouchard, appuyé par Mme Pauline Rochette, il est résolu que le conseil de quartier de Loretteville autorise un paiement de 100 \$ à Mme Mylène Bernard pour la rédaction du procès-verbal du 5 octobre 2021 ; sur réception des documents.

### **10.3 Correspondance**

Mme Linda Duchaine mentionne l'invitation de l'organisme La Pieuvre pour une rencontre qui se tiendra le 25 novembre. Les membres du conseil avaient antérieurement décidé de ne plus participer à toutes les rencontres, mais de se présenter à l'assemblée générale de l'organisme. Cela dit, il est tout de même possible de commander les résultats de leur sondage sur les besoins dans Loretteville. Mme Duchaine se propose donc de prendre rendez-vous avec l'organisme dans l'objectif de recueillir les résultats du sondage, qui seront certainement utiles au conseil dans l'élaboration de son plan d'action.

#### **21-08-11 Varia**

M. Jean-Sébastien Mathon rappelle qu'il reste toujours une place pour l'ajout d'un administrateur coopté dans le conseil de quartier.

#### **21-08-12 Date de la prochaine réunion et levée de l'assemblée**

La séance est levée à 21 h 08. La prochaine rencontre du conseil de quartier est prévue pour le mardi 2 novembre prochain à 19 h.

---

Lyse Pelletier, Présidente

---

Linda Bouchard, Secrétaire